

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOGÉÉCOM  
30 janvier 2014

**Ordre du jour :**

[0. Procédures d'ouverture](#)

[0.1 Ouverture](#)

[0.2 Præsidium](#)

[0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour](#)

[0.4 Lecture et adoption du procès-verbal](#)

[0.5 Avis de motion](#)

[1. Entente asso-collège](#)

[2. Élections partielles](#)

**0. Procédures d'ouverture**

**0.1 Ouverture**

Proposition d'ouverture à 12h24.

*Proposée par Quentin Gagnon*

*Appuyée par Jérémie Pageau-Bienvenu*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.2 Præsidium**

Que le président et la secrétaire de l'Assemblée soient respectivement Mathieu M. Côté et  
Maxine Bouchard.

*Proposée par Emmanuelle Arcand*

*Appuyée par Laurence Auclair*

*Adoptée à l'unanimité*

**0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4 Lecture et adoption du procès-verbal

0.5 Avis de motion

2. Entente asso-collège

3. Élections partielles

4. Positionnement politique

3.1 Charte des valeurs

3.2 Diversité sexuelles et luttes féministes

5. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée

*Proposée par Camille Gagné*

*Appuyée par Laurence Auclair*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **0.4 Lecture et adoption du procès-verbal**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2013.

*Proposée par Émilie Gagné*

*Appuyée par Pascale Sylvestre*

*Adoptée à l'unanimité*

#### **0.5 Avis de motion**

Déposé le 26 novembre 2013

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à toute commission d'enquête qui n'est pas publique et indépendante et n'ayant aucun pouvoir de contrainte.

*L'avis de motion n'est pas repris.*

#### **1. Entente asso-collège**

Que l'on dénonce la mauvaise foi de l'administration dans la récupération de l'argument écologique pour restreindre notre capacité de mobilisation

Que l'on affirme notre droit d'afficher et de tracter comme bon nous semble suivant les directives de l'assemblée générale

Que l'on dénonce l'application du Règlement sur l'affichage du Collège à l'encontre de l'association étudiante

*Proposée par Florence Brosseau  
Appuyé par Élisabeth Lapierre  
Adoptée à l'unanimité*

Que Florence Brosseau termine sa présentation (soit 20 secondes)

*Proposée par Laurence Auclair  
Appuyé par Vincent Gariépy  
Adoptée à l'unanimité*

Que l'on accélère les discussions entourant l'entente dans le but que nos revendications soient satisfaites d'ici le 4 avril 2014.

Que d'ici cette date, des actions de visibilité et d'informations soient organisées, suivies d'actions de perturbation si l'administration ne montre pas d'ouverture raisonnable.

Qu'une assemblée générale soit convoquée pour discuter de l'intensification des moyens de pression.

*Proposée par Élisabeth Lapierre  
Appuyée par Jérémie Pageau-Bienvenu  
Adoptée à l'unanimité*

## **2. Élections partielles**

Que Florence Brosseau soit élue au poste de déléguée à l'interne.

*Proposée par Jean-Daniel Goulet  
Appuyée par Élisabeth Lapierre  
Adoptée à l'unanimité*

Que Laurence Auclair soit élue au poste de déléguée à la pédagogie

*Proposée par Hadrien Daigneault-Roy  
Appuyée par Émilie Gagné  
Adoptée à l'unanimité*

## **3. Positionnement politique**

### **3.1 Charte des valeurs québécoises**

Que l'on fasse une plénière de vingt minutes sur la proposition suivante (début 13h) :

« Que la SOGÉÉCOM s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

Que la SOGÉÉCOM exige une laïcité des institutions étatiques, des élu-e-s et du personnel de l'État disposant d'un pouvoir légal de coercition.

Que la SOGÉÉCOM soutienne la liberté de religion pour tout-e autre employé-e de l'État telle que

définie dans les articles 3. et 10. de la Charte des Droits et Libertés de la Personne. »

*Proposée par Émilie Gagné  
Appuyée par Vincent Gariépy  
Adoptée à l'unanimité*

Que Gabrielle Bellemare ait le pouvoir de prendre la parole

*Proposée par Gabriel Auclair  
Appuyée par Vincent Gariépy  
Adoptée à l'unanimité*

Que Dominique Boisvert ait le pouvoir de prendre la parole.

*Proposée par Simon Jarry  
Appuyée par Jérémie Pageau-Bienvenu  
Adoptée à l'unanimité*

Que l'on allonge le temps de plénière de 10 minutes (début 13h23).

*Proposée par Jean-Daniel Goulet  
Appuyée par Vincent Gariépy  
Adoptée à majorité*

Que l'on termine les tours de parole.

*Proposée par Florence Brosseau  
Appuyée par Jérémie Pageau-Bienvenu  
Rejetée à majorité*

Proposition :

Considérant que la SOGÉÉCOM s'est engagée à combattre activement le sexisme, le racisme, l'homophobie, l'hétérosexisme, l'âgisme, l'eugénisme et le fascisme tant dans le milieu de l'éducation qu'au niveau social;  
Considérant que le traitement médiatique et les opérations de relations publiques du gouvernement au sujet du dossier de la «Charte des valeurs» a pour effet d'exacerber les tensions et préjugés entre les différentes communautés ethniques et religieuses;

Considérant que ce clivage artificiellement créé a pour effet de morceler les classes moyennes et pauvres et de les désolidariser à l'avantage des classes les plus riches;

Considérant que cette dissension sert stratégiquement les intérêts électoraux du gouvernement en invisibilisant des enjeux sociaux, économiques et environnementaux;

Considérant que les mesures de laïcité proposées dans la «Charte des valeurs» sont incohérentes et inéquitables;

Considérant que ces mesures contraignantes ciblent particulièrement des femmes issues de minorités qui subissent déjà de fortes pressions économiques et se trouvent en situation de précarité d'emploi;

Considérant que l'argumentaire en faveur de la «Charte des valeurs» constitue une instrumentalisation du féminisme;

Considérant que les «Valeurs» mises de l'avant par la «Charte» sont subjectives et reposent sur une conception identitaire de la nation visant à ostraciser les groupes et personnes qui ne correspondent pas à cette vision ethnocentrique et paternaliste de l'identité québécoise.

Que la SOGÉÉCOM s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

Que la SOGÉÉCOM exige une laïcité des institutions étatiques, des élu-e-s et du personnel de l'État disposant d'un pouvoir légal de coercition.

Que la SOGÉÉCOM soutienne la liberté de religion pour tout-e autre employé-e de l'État telle que définie dans les articles 3. et 10. de la Charte des Droits et Libertés de la Personne.

*Proposée par Émilie Gagné*

*Appuyée par Laurence Auclair*

Proposition d'amendement :

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'interdiction, pour les employé-e-s de l'État, du port de signes religieux tel que défini dans le projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

*Proposée par Vincent Tremblay*

*Appuyée par Pascale Sylvestre*

Proposition de sous-amendement :

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'interdiction, pour les employé-e-s de l'État qui n'ont pas de pouvoir légal de coercition, du port de signes religieux tel que défini dans le projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

*Proposée par Gabriel Auclair*

*Appuyée par Camille Gagné*

*Rejetée à majorité*

Retour sur l'amendement non sous-amendé :

Que la SOGÉÉCOM s'oppose à l'interdiction, pour les employé-e-s de l'État, du port de signes religieux tel que défini dans le projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

*Proposée par Vincent Tremblay*

*Appuyée par Pascale Sylvestre*

*Rejetée à majorité*

Retour sur la principale non-amendée :

Que la SOGÉÉCOM s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

Que la SOGÉÉCOM exige une laïcité des institutions étatiques, des élu-e-s et du personnel de l'État disposant d'un pouvoir légal de coercition.

Que la SOGÉÉCOM soutienne la liberté de religion pour tout-e autre employé-e de l'État telle que définie dans les articles 3. et 10. de la Charte des Droits et Libertés de la Personne.

*Proposée par Émilie Gagnée*

*Appuyée par Laurence Auclair*

*Adoptée à majorité*

### **3.2 Diversité sexuelle et luttes féministes**

Que l'on crée un comité ad hoc de réflexion sur les violence sexuelles.

Que ce comité travaille conjointement avec la permanence pour soumettre des suggestions à l'assemblée générale.

*Proposée par Aurélie Beslile-Richard*

*Appuyée par Jean-Daniel Goulet*

*Adoptée à l'unanimité*

Que la SOGÉÉCOM s'active à éliminer tout rapport inégalitaire ou discriminatoire basé sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou un handicap quelconque à l'intérieur de sa structure et de ses instances.

*Proposée par Camille Gagné*

*Appuyée par Laurence Auclair*

*Adoptée à l'unanimité*

## **4. Procédures de clôture**

### **4.1 Questions à l'exécutif**

### **4.2 Varia**

### **4.3 Levée à 14h00**

*Proposée par Jean-Daniel Goulet*

*Appuyée par Vincent Gariépy*

*Adoptée à l'unanimité*

**Participation aux tours de parole :**

: 0 hommes (%) 0 femmes (%)

: 0 homme (%) 0 femme (%)

: 0 hommes (%) 0 femme (%)

: 0 hommes (%) 0 femme (%)

: 0 hommes (%) 0 femme (%)

Sur l'ensemble de l'assemblée générale : hommes (%) femmes (%)